



LETTRE OUVERTE de la CNL à l'USH en réaction à la signature du protocole d'accompagnement Etat-Mouvement HLM 2018-2021

Montreuil, le 09 avril 2018

Avant même que le projet de loi ELAN soit porté aux débats parlementaires, un protocole d'accompagnement entre l'Etat et le mouvement HLM - à l'exception à ce jour de la seule fédération des offices publics de l'habitat - vient d'être signé. Cette volonté d'accompagner le projet politique du gouvernement qui souhaite détruire le modèle du logement social dans notre pays reste incompréhensible pour la CNL.

En effet, alors qu'en automne dernier l'USH se joignait à la mobilisation générale et dénonçait avec véhémence les mesures gouvernementales en matière de logement, voilà qu'elle fait volte-face et accepte de voir le logement social déstabilisé et affaibli. Pire, à travers ce protocole, l'USH participe à cette déconstruction !

Après avoir reproché au gouvernement de ne pas concerter les acteurs du logement lors de l'élaboration du projet de loi ELAN, l'Union sociale pour l'habitat se conduit aujourd'hui de la même manière. Aucune association de locataires n'a été consultée alors même que des instances de concertation internes existent : cette posture traduit une atteinte à la démocratie et une volonté de faire cavalier seul alors que l'avenir du logement social est remis en question par le gouvernement.

La CNL tient à rappeler à l'USH ses obligations : le mouvement HLM n'est pas en droit de faire ce qu'il souhaite du porte-monnaie des locataires. Les organismes de logement social sont d'intérêt général et les locataires et leurs représentants ont leur mot à dire sur les questions qui les concernent. La CNL, partie prenante des intérêts des locataires et des demandeurs de logement, demande que des éclaircissements sur le contenu des engagements pris soient fournis lors d'une session extraordinaire de concertation.

La manière d'agir de l'USH, tant sur le fond que sur la forme, est un réel problème car le peu de communication autour du contenu de ce protocole laisse les locataires dans la confusion quant aux conséquences de cette signature.

Déjà par le passé, la CNL avait alerté l'USH sur les conséquences de certaines de ses décisions, notamment lors de la création du Fonds national des aides à la pierre en 2015. Pourtant, à nouveau, l'USH s'entête à cautionner le désengagement financier de l'Etat et donc la privatisation du logement social. Il est inadmissible que le secteur du logement social soit bradé au privé et que les millions de demandeurs et d'occupants soient les proies futures de la spéculation immobilière. En agissant ainsi, le mouvement HLM se montre complice de la déstructuration du modèle français du logement social.

Par ailleurs, en engageant quatre fédérations de l'USH à signer ce protocole d'accompagnement, l'Etat subordonne les débats parlementaires à sa seule autorité, affichant un refus de considération du débat démocratique.

Face à une telle décision, la CNL réaffirme son engagement envers les locataires et les demandeurs de logement social de ce pays. Elle contribuera par tous les moyens et jusqu'au bout à défendre le droit au logement et les « HLM de demain ». **La CNL le répète : les HLM sont la solution à la crise du logement, pas le problème !**

Pour le BUREAU CONFEDERAL

Eddie JACQUEMART
Président national de la CNL